



CHARTRE INFORMATIQUE

GROUPE ECAM

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques des établissements du **Groupe ECAM** (Ecole St Joseph, Collège St Joseph, Collège St Augustin, Collège Ste Marie, Lycée Nd du Mur – Le Porsmeur).

1. Respect de la législation :

L'usage des TICE dans l'établissement n'a pas lieu en dehors du droit. Les utilisateurs sont tenus de respecter la législation en vigueur :

- Le respect des personnes (pas d'atteinte à la vie privée, ni d'injures ou de diffamation).
- La protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents ou favorisant sa corruption.
- Le respect l'ordre public qui condamne le racisme, l'antisémitisme ou l'apologie du crime.
- Le respect du droit d'auteur des œuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles.

_ Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978
_ Loi n° 78-753 du 17 juillet
_ Loi n° 85.660 du 3 juillet
_ Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988
_ Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992

2. Champ d'application de la charte :

Les règles et obligations énoncées s'appliquent à toutes personnes, élèves, enseignants ou personnels administratifs autorisés à utiliser les moyens et systèmes informatiques des établissements. Ces derniers comprennent notamment les réseaux, serveurs et stations de travail, tablettes, et tout autre équipement informatique mis à disposition.

3. Règles de gestion du réseau et moyens informatiques :

L'utilisation des moyens informatiques des établissements a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement, de documentation, ou de travail administratif. Sauf autorisation préalable ou convention signée par le Chef d'Établissement, ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réaliser des projets ne relevant pas des missions confiées aux utilisateurs.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique qui lui permet de se connecter au réseau des établissements ainsi qu'à Internet et aux différents services numériques (Intranet). Il dispose également d'une adresse email ainsi que d'un espace de stockage personnel (1024GO).

Toutes les données personnelles des utilisateurs se situent sur un espace de stockage en ligne (cloud) mis à disposition par la société Microsoft et hébergé sur des serveurs situés en Europe. Des sauvegardes automatiques étant assurées par cette société, l'utilisateur s'engage à prendre tous les moyens supplémentaires qu'il juge nécessaires pour effectuer des sauvegardes. En outre, l'établissement décline toute responsabilité quant à une perte éventuelle de données survenues suite à un problème technique ou d'utilisation.

Les administrateurs informatiques, soumis à un devoir de confidentialité, peuvent accéder à l'ensemble des données des utilisateurs, sous réserve d'en avoir informé ces derniers. De même, il leur est possible d'intervenir sur l'ensemble des équipements et services informatiques des établissements. Par ailleurs, des outils de supervision leur permettent une vérification du respect des conditions d'utilisation de la présente charte, un contrôle des flux de données circulant sur le réseau informatique, ainsi qu'un filtrage des accès à Internet.

Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels, incessibles et non communicables à des tiers. L'utilisateur dispose, conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés n°78-17, d'un droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles. Il dispose également d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

4. Le respect de la déontologie informatique :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquence : de masquer son identité ; de s'approprier les identifiants ou les données d'un autre utilisateur ; de porter atteinte à l'intégrité ou la sensibilité d'un autre utilisateur ; de porter atteinte au bon fonctionnement des équipements ou services informatiques des établissements. De même, tout téléchargement, stockage ou installation de fichiers « illégaux » (Copie de logiciels commerciaux, fichiers audiovisuels copiés illégalement, etc...) est strictement interdit au sein du système d'information du Groupe.

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel informatiques et des locaux qui sont mis à sa disposition. Toute anomalie devra être remontée aux administrateurs informatiques.

5. Sanctions en cas de non-respect de la charte :

En cas de non-respect des obligations mentionnées dans la présente charte, l'utilisateur s'expose à la clôture de son compte informatique, ainsi qu'aux poursuites, disciplinaires et pénales, prévus par le règlement intérieur des établissements du Groupe ECAM, les textes législatifs et réglementaires en vigueur.